

16.11.2009 - 14:30 Uhr

Pour la première fois, assureurs-maladie et industrie pharmaceutique présentent une comparaison avec l'étranger du prix des médicaments ainsi que des suggestions pour faire baisser le prix des génériques

Berne (ots) -

Pour la première fois, industrie pharmaceutique et caisses-maladie ont réalisé en commun une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. Cette comparaison, présentée lundi à Berne, montre que le prix des médicaments originaux protégés par un brevet est en moyenne 9% moins cher dans les pays de comparaison. Avec un écart d'environ 50%, les médicaments génériques sont nettement plus chers en Suisse que dans les pays étrangers comparables. L'industrie pharmaceutique et les caisses-maladie proposent un nouveau modèle de formation dynamique du prix des génériques, de nature à mieux mettre à profit le potentiel d'économies existant.

Afin d'objectiver le débat portant sur le prix des médicaments, les assureurs-maladie (santésuisse) et les associations professionnelles de l'industrie pharmaceutique (Interpharma et vips) ont présenté pour la première fois en commun une comparaison avec l'étranger du prix des produits originaux et les génériques. Il ressort qu'au prix de fabrication, les 200 médicaments originaux pris en charge par les caisses-maladie générant le plus fort chiffre d'affaires en Suisse sont 9% plus chers que dans le panier actuel des pays de comparaison (DE, DK, NL, UK, FR, AT). Sans les marges, cela représente un potentiel d'économies de quelque 210 millions de francs. Le train de mesures exceptionnel mis en place par le Conseil fédéral dans le domaine des médicaments devrait réduire en grande partie cet écart.

La différence est importante chez les génériques : si l'on se réfère aux 98 principes actifs engendrant les plus forts chiffres d'affaires, les génériques coûtent en Suisse - en termes de prix de fabrication - environ deux fois plus que cher que dans les six pays de comparaison occidentaux, et offrent ainsi un potentiel d'économie en conséquence, représentant une baisse de prix significative pouvant atteindre jusqu'à 25 pour cent.

Une modification de l'ordonnance correspondante devrait permettre de tirer également mieux parti de ce potentiel d'économie pour les génériques. Les éléments clés de la proposition en faveur de laquelle les assureurs-maladie et l'industrie pharmaceutique entendent s'engager en commun auprès du DFI et de l'OFSP sont des règles différenciées sur l'écart de prix en fonction du chiffre d'affaires, un contrôle des prix plus fréquent dans les années qui suivent l'expiration du brevet et l'introduction d'une quote-part plus élevée.

Vous trouverez plus d'informations au site internet d'Interpharma à la rubrique "Media".

Contact:

Thomas Cueni
secrétaire général d'Interpharma
Interpharma
Mobile: +41/79/322'58'17

Walter Hölzle
président-gérant de vips
Mobile: +41/79/340'38'69

Stefan Kaufmann
Directeur de santésuisse
Mobile: +41/79/313'04'54

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100593747> abgerufen werden.